



Communiqué de presse SC/8205

Conseil de sécurité
5049^e séance – après-midi

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DISCUTE DES MESURES À PRENDRE POUR METTRE UN TERME À L'ESCALADE DE LA VIOLENCE DANS LA BANDE DE GAZA

Il examinera demain un projet de résolution présenté par l'Algérie, au nom du Groupe arabe

À la demande du Groupe arabe et de la Ligue des États arabes, le Conseil de sécurité a tenu, cet après-midi, une réunion d'urgence pour « discuter de la grave escalade de la violence dans le Territoire palestinien occupé qui résulte de l'agression d'Israël dans le nord de Gaza et pour prendre les mesures requises afin d'arrêter cette agression contre le peuple palestinien »*. Le Conseil a été saisi d'un projet de résolution qui, présenté par le Groupe arabe et suscitant un large appui, doit être examiné demain. Le projet de résolution a été décrit par le représentant de l'Algérie comme « un texte équilibré, inspiré par l'urgence et la gravité de la situation, offrant ainsi à la sagesse une chance de prévaloir et aux parties d'honorer leurs obligations vis-à-vis de la Feuille de route ». Pour sa part, le représentant des États-Unis a qualifié de « feuille d'une route qui ne mène nulle part » avant de reprocher au Conseil d'agir constamment « en ennemi d'Israël » et en « partisan de l'Autorité palestinienne ».

En six jours, a rétorqué l'Observateur de la Palestine, les forces d'occupation israéliennes ont tué 83 Palestiniens dont 20 enfants de moins de huit ans. Nasser Al-Kidwa a rejeté les allégations d'Israël selon lesquelles son action est une réponse à la mort des deux enfants israéliennes qui ont succombé aux tirs de roquettes d'activistes palestiniens. Selon lui, l'action actuelle d'Israël dans la partie nord de la bande de Gaza est directement liée à son « plan unilatéral » de se retirer de ce territoire tout en se ménageant le contrôle des terres et de la mer et en poursuivant la construction du mur de séparation et des colonies de peuplement en Cisjordanie.

Israël, a répliqué le représentant de ce pays, a l'intention de se désengager de la bande de Gaza. Dan Gillerman a rappelé que cette décision a été appuyée par le Quatuor-États-Unis, Fédération de Russie, ONU et Union européenne, et la communauté internationale dans son ensemble, avant de prévenir que ce plan est aujourd'hui remis en cause par les tirs de roquettes Qassam. La réalité particulièrement complexe et horrible à laquelle doit faire face Israël la place dans une situation où elle se doit d'agir conformément à son droit de légitime défense, a encore prévenu le représentant.

Si toutes les délégations ont reconnu à Israël le droit de protéger ses citoyens des actes terroristes, elles ont néanmoins souligné que ce droit doit s'exercer dans le strict respect du droit international, en particulier du droit humanitaire. Ces délégations ont aussi condamné les activistes palestiniens pour leurs actions certaines, comme la Fédération de Russie, reprochant à l'Autorité palestinienne les retards pris dans la réforme du secteur de la sécurité. Le représentant des États-Unis a jugé « pas déraisonnable », qu'après deux ans d'attaques et la mort d'enfants, Israël ait ressenti le besoin de réagir. L'attachement du représentant américain à la Feuille de route a, en revanche, été partagé par toutes les délégations. Le Quatuor a été pressé de forcer les deux parties à revenir à la table des négociations.

Outre les 15 membres du Conseil et les délégations citées, les représentants de la Tunisie, de la Jordanie, des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne, de l'Iran, de la Malaisie, de l'Égypte, du Japon, de l'Afrique du Sud, de Cuba, de la République arabe syrienne et de la Turquie ont pris la parole. L'Observateur de la Ligue arabe et le Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se sont également exprimés.

* Lettre datée du 4 octobre 2004 adressée au Président du Conseil par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'ONU et Président du Groupe arabe pour le mois d'octobre (S/2004/779)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION DE PALESTINE

Déclarations

M. NASSER AL-KIDWA, Observateur permanent de la Palestine, a accusé Israël d'actes de terrorisme d'État contre le peuple palestinien. Au cours de ces six derniers jours, a-t-il indiqué, les forces d'occupation ont tué 83 Palestiniens dont 20 enfants de moins de huit ans. Des dégâts matériels considérables ont été causés, a-t-il ajouté, en précisant que l'essentiel de ces pertes se sont produites lorsque les forces israéliennes ont envahi la partie nord de Gaza en y envoyant plus de 2 000 soldats et 100 chars, en plus des hélicoptères d'assaut. Saluant la réaction du Conseil à la demande du Groupe arabe, il a espéré qu'il pourrait se prononcer le plus rapidement possible sur le projet de résolution dont il a été saisi. L'Observateur a rejeté les allégations d'Israël selon lesquelles son action est en réaction au lancement de roquettes qui a entraîné la mort de deux enfants israéliennes. Il a regretté toute perte de vies civiles avant de rappeler que l'Autorité palestinienne elle-même a demandé la cessation de tels actes. Toutefois, a-t-il précisé, il s'agit d'armes rudimentaires montées sur place et non d'armes de dissuasion. Rien, a-t-il estimé, ne peut justifier cette « hystérie ».

Pourquoi, s'est ensuite demandé l'Observateur, le Conseil n'a-t-il pas mis un terme à la politique de répression d'Israël? Il est temps, à son avis, que le Conseil réfléchisse sérieusement à sa position. Israël doit se retirer de la partie nord de la bande de Gaza et s'abstenir de se livrer à de telles actions à l'avenir, a-t-il déclaré avant de se dire convaincu que l'action d'Israël est directement liée à son plan unilatéral de se retirer de la bande de Gaza, tout en gardant le contrôle des terres et de la mer et en poursuivant la construction du mur de séparation et des colonies de peuplement en Cisjordanie. Il s'agit, a-t-il précisé, d'une politique à long terme consistant à contrôler la bande de Gaza tout en maintenant les colonies en Cisjordanie. Cela est inacceptable, a prévenu l'Observateur.

Tout retrait de Gaza doit respecter strictement la Feuille de route et se faire en parallèle avec des mesures similaires concernant la Cisjordanie et en coordination avec l'Autorité palestinienne. Le retrait, a-t-il insisté, doit être complet pour éviter que la bande de Gaza ne devienne une prison. M. Al-Kidwa a par ailleurs estimé que si la position du Quatuor est celle d'un attachement à la Feuille de route, il doit faire respecter ce texte. Le peuple palestinien ne se rendra jamais, a-t-il lancé. Il continuera à défendre ses droits, animé par le sentiment d'injustice profond devant la politique de deux poids deux mesures appliquée à son égard.

M. DAN GILLERMAN (Israël) a rappelé que, le 29 septembre dernier, deux enfants israéliens âgés de deux et quatre ans ont été tués par des roquettes Qassam dans leur maison de Sdérot, au sud d'Israël. Cet acte a été revendiqué par l'organisation palestinienne Hamas, a-t-il ajouté. Le meurtre de ces deux enfants n'est que le dernier d'une longue série d'actes terroristes qui ont visé des civils innocents et les communautés voisines de la ville de Sdérot. Ces attaques à la roquette sont utilisées, comme d'autres actes de terreur palestiniens, dans l'intention de tuer et de blesser le plus grand nombre de civils possible, a expliqué le représentant d'Israël. Plus de 460 roquettes Qassam ont été tirées contre la population israélienne, tuant et blessant de nombreuses personnes. Au moment où nous parlons, a ajouté M. Gillerman, ces attaques se poursuivent, ciblant délibérément des civils innocents alors qu'ils se trouvent dans leur lit, dans leur salon ou sur le chemin de l'école.

Les groupes terroristes, agissant en totale liberté et impunité depuis les territoires palestiniens occupés, ont même l'intention de poursuivre cette escalade et d'intensifier leurs campagnes à l'aide d'armes de plus en plus sophistiquées. La facilité avec laquelle les roquettes peuvent être cachées et transportées en fait une arme de choix. Le Hamas développe actuellement une version de la roquette Qassam 4 et, dans un récent message adressé à Israël, l'organisation palestinienne a annoncé son intention de poursuivre ces attaques. Le représentant d'Israël a estimé que les autorités palestiniennes ne font rien pour arrêter ces tirs de roquettes et continuent de refuser d'honorer l'obligation qui leur a été faite de démanteler les réseaux terroristes, conformément à la Feuille de route. En revanche, a-t-il fait remarquer, elles continuent d'encourager ces actions et de faire des terroristes des martyrs. Elles ont choisi l'alliance avec la violence et le terrorisme plutôt que d'engager avec Israël un partenariat pour la paix, a-t-il ajouté. Malheureusement, ce sont les populations israélienne et palestinienne qui paient au jour le jour le prix de ce choix. Aujourd'hui, ce sont le terrorisme et la complicité dont il bénéficie de la part de l'Autorité palestinienne qui constituent le plus grand obstacle à la paix, a-t-il fait observer. Israël a l'intention de se retirer de la bande de Gaza, a poursuivi M. Gillerman, rappelant que cette décision a été appuyée par le Quatuor et la communauté internationale dans son ensemble. Ce plan promet une plus grande stabilité aussi bien pour les Israéliens que les Palestiniens, a-t-il ajouté. Mais, a-t-il regretté, les tirs de roquettes Qassam visent à remettre en cause ce plan de retrait. En outre, la réalité particulièrement complexe et horrible à laquelle doit faire face Israël la force à exercer son droit de légitime défense.

Les Forces de défense israéliennes, face à la stratégie violente des Palestiniens, s'efforcent de ne pas blesser les populations civiles conformément à leurs obligations juridiques. Mais les terroristes essaient d'exploiter des zones résidentielles où vivent des civils, mais également véhicules et ambulances des institutions des Nations Unies pour lancer des attaques, transférer des armes et mettre ainsi en danger le personnel des Nations Unies. Réaffirmant l'appui de son pays au travail de l'UNRWA et d'autres organisations internationales, le représentant d'Israël a rappelé que son pays avait désigné des officiers de liaison et a procédé à l'ouverture d'une route destinée à permettre aux organisations humanitaires d'avoir plus facilement accès aux victimes. Toutefois, a-t-il ajouté, il ne faut pas que ces facilités soient utilisées par les terroristes palestiniens.

M. ABDALLAH BAALI (Algérie) a estimé que l'utilisation disproportionnée de la force contre le peuple palestinien ne constitue pas, à l'évidence, une réponse aux tirs de roquettes contre Israël mais s'inscrit, en réalité, dans une stratégie qui vise à terroriser le peuple palestinien, à annihiler en lui le sentiment de résistance et de fierté nationale et à le laisser exsangue et brisé après le retrait annoncé d'Israël de la bande de Gaza, « si ce retrait devait un jour avoir lieu », a-t-il ajouté. Pour le représentant de l'Algérie, les « méthodes abjectes » auxquelles Israël recourt aujourd'hui contre les populations civiles sans défense constituent « des crimes de guerre et des actes de terrorisme d'État » qui doivent être vigoureusement condamnés et dénoncés par la communauté internationale dans son ensemble.

M. Baali a estimé que le Conseil de sécurité se doit, aujourd'hui, parce qu'il y va de sa crédibilité, d'exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin aux opérations qu'il mène à Gaza, et en retire ses troupes, de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et les normes du droit international humanitaire. Le représentant de l'Algérie a également ajouté que le Conseil de sécurité se devait d'exiger d'Israël de cesser sa politique d'exécutions sommaires et de destructions de maisons et de respecter ses engagements au titre de la Feuille de route dont le Quatuor vient de réaffirmer la validité et la pertinence. Condamnant vigoureusement les crimes abominables commis aujourd'hui dans la bande de Gaza, et réitérant sa pleine solidarité avec le peuple palestinien, le représentant a appelé tous les États membres à soutenir le projet de résolution que son pays vient de présenter au Conseil de sécurité, au nom du Groupe arabe. Il s'agit là d'un projet équilibré inspiré par l'urgence et la gravité de la situation et appelant essentiellement à la cessation des opérations militaires dans la bande de Gaza. Ce projet de résolution vise également à mettre un terme au cycle de violence et de la contre-violence, offrant ainsi à la sagesse une chance de prévaloir et aux parties d'honorer leurs obligations vis-à-vis de la Feuille de route, a-t-il expliqué.

M. JUAN ANTONIO YANEZ-BARNUEVO (Espagne) a souligné la gravité d'une situation « qui exige d'être traitée avec le plus grand sérieux par le Conseil de sécurité ». Il y a suffisamment de morts

chez les deux parties, a-t-il aussi souligné, en reconnaissant toutefois que le plus grand de nombre de victimes est enregistré par la partie palestinienne. Cette situation, a-t-il dit, montre qu'Israël recourt à une force disproportionnée. Le représentant a demandé à ce dernier de renoncer à toute action qui n'est pas conforme au droit international. Israël, s'est-il expliqué, a le droit de protéger ses citoyens des actes terroristes mais ce droit doit être exercé conformément aux normes internationales, en particulier les normes humanitaires. L'Espagne, a-t-il insisté, ne peut que critiquer le recours à une force excessive et non discriminatoire dans ses conséquences. Soupçonnant que l'action récente d'Israël ne fasse partie d'un plan élaboré en prévision du retrait de Gaza, le représentant a estimé que si tel est le cas, il s'agit d'une politique erronée car la violence finit toujours par renforcer la violence. Il a aussi rejeté les actes commis par certains Palestiniens qui croient fallacieusement que le recours à la force peut profiter à leurs intérêts. Il n'y a pas de solution armée à ce conflit, a souligné le représentant en réitérant son attachement à une pleine mise en œuvre de la Feuille de route. Il faut arrêter la spirale de la violence afin d'ouvrir une fenêtre à la paix, a-t-il ajouté en invitant le Conseil à assumer ses responsabilités et à dûment examiner le projet de résolution présenté par l'Algérie, au nom du Groupe arabe.

M. MIHNEA MOTOC (Roumanie), a affirmé que son pays s'associait à la déclaration qui sera faite par les Pays-Bas, au nom de l'Union européenne. La Roumanie est extrêmement préoccupée par l'escalade de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens, a indiqué son représentant, en condamnant les attaques terroristes à la roquette, perpétrées contre des civils israéliens. L'Autorité palestinienne doit agir fermement contre les responsables de ces crimes injustifiables. Comme sa délégation l'a réitéré à plusieurs reprises, M. Motoc a souligné qu'Israël doit exercer son droit de légitime défense dans le respect des normes du droit international qui interdisent le recours excessif à la force ou aux sanctions collectives. Israël doit tenir compte des conséquences de ses actions à Gaza. Dans ce contexte, a poursuivi M. Motoc, la Roumanie appelle les Israéliens et les Palestiniens à prévenir l'escalade du conflit et à commencer à mettre en œuvre leurs obligations en vertu de la Feuille de route afin de faire renaître l'espoir de la paix. L'Autorité palestinienne, a insisté M. Motoc, doit mettre un terme à l'incitation à la violence et faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les militants de lancer des attaques contre Israël et, partant, de provoquer des représailles. Pour sa part, a-t-il poursuivi, le Gouvernement israélien devrait redoubler d'efforts pour, entre autres, préparer son désengagement de Gaza dans le respect de la Feuille de route et geler les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement.

M. CRISTIAN MAQUIERA (Chili) a rappelé que sa délégation reconnaissait le droit d'Israël à se défendre contre les actions terroristes, mais dans la légalité du droit international humanitaire. Il a estimé que les restrictions de mouvements et les destructions d'habitations ne feraient que contribuer à aggraver la situation. En outre, la construction du mur qui sépare les populations, dont l'illégalité a été notée dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de La Haye du 9 juillet, se poursuit, a-t-il ajouté, privant les populations palestiniennes, notamment de ressources en eau. L'absence de perspectives de développement et d'un avenir meilleur sont les principaux ingrédients de la violence latente, a-t-il dit. L'Autorité palestinienne doit prendre des mesures efficaces pour lutter contre le lancement de roquettes depuis son territoire. À son avis, la Feuille de route adoptée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 reste le seul plan de paix entre les parties. Dans ce cadre, le retrait des forces israéliennes doit s'accompagner de mesures de stabilité, car ce n'est pas par des mesures unilatérales que l'on permettra à deux États de vivre dans la paix dans des frontières sûres et reconnues.

M. RONALDO MOTA SARDENBERG (Brésil) s'est dit préoccupé par l'escalade de la violence à la suite de l'opération israélienne « Jours de repentir ». Il a condamné le recours à une force excessive par Israël, condamnant aussi la politique d'assassinats extrajudiciaires. Il a appuyé les propos du Secrétaire général qui a demandé à Israël de mettre un terme à ses incursions militaires dans la bande de Gaza et a dit attendre d'Israël qu'il respecte le droit international humanitaire, tout en condamnant les milices palestiniennes pour leurs attaques contre les civils israéliens. La situation sur le terrain, a-t-il estimé, montre l'importance de faire progresser le processus de paix en ayant pour objectif ultime la fin de l'occupation. Aucune solution unilatérale ne pourra conduire à une paix juste et durable, a-t-il prévenu, en appelant les deux parties à cesser la violence, à agir conformément à la Feuille de route et à renouveler leur quête pour la paix. Il a appelé les membres du Quatuor à travailler avec acharnement aux côtés des deux parties.

M. GUNTER PLEUGER (Allemagne) s'est déclaré gravement préoccupé par l'escalade de la violence dans la bande de Gaza. Déplorant les pertes en vies humaines, l'Allemagne a exhorté les deux parties à cesser toute action visant à aggraver la situation actuelle. Récemment, le Conseil législatif palestinien a vivement critiqué les attaques aux roquettes Qassam, a noté le représentant de l'Allemagne, invitant l'Autorité palestinienne à prendre également des mesures pour prévenir ces attaques. Reconnaissant le droit d'Israël à se défendre, l'Allemagne a toutefois estimé que celui-ci devait être exercé conformément au droit international. Il a également invité Israël à respecter le principe d'une réaction proportionnée et de prendre en compte les conséquences à moyen terme de ces actes qui ne feront qu'accroître la misère et la frustration des populations palestiniennes. Si le cycle des attaques et contre-attaques se poursuit, le retrait coordonné de la bande de Gaza sera remis en cause. L'Allemagne a invité les deux parties et la communauté internationale à unir leurs efforts pour permettre un retrait qui créerait un climat propice à la stabilité et la sécurité.

M. ADREY DENISOV (Fédération de Russie) a regretté la spirale négative dans laquelle continuent d'évoluer les relations entre Israéliens et Palestiniens. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se protéger des activités terroristes, il a néanmoins jugé que l'ampleur de son action dans la partie nord de la bande de Gaza est par trop importante. Il a aussi ajouté que tant que l'Autorité palestinienne se contentera de « belles paroles » contre les terroristes, il sera difficile d'éviter de telles situations. Déplorant, en effet, les retards pris dans la réforme de la sécurité de l'Autorité palestinienne, le représentant a souligné qu'il n'existe pas d'autre alternative à la Feuille de route. Sa mise en œuvre, a-t-il dit, exige une action intégrée.

M. ANACLETO REI LACANILAO (Philippines), déplorant l'escalade de la violence au Moyen-Orient, s'est déclaré gravement préoccupé par le nombre de victimes qui ne cesse de croître de part et d'autre. Les Philippines demandent instamment à Israël d'arrêter ses raids militaires à Gaza et de retirer ses 200 chars et véhicules blindés qui se trouvent actuellement dans le nord de la bande de Gaza, a-t-il lancé. Par ailleurs, M. Lacanilao a demandé aux palestiniens de cesser les tirs de roquettes Qassam. Le Moyen-Orient ne verra pas la paix tant que les attaques et représailles ne cesseront, a-t-il estimé. Les deux parties doivent comprendre qu'il n'y aura pas de vainqueur dans ce conflit, a-t-il insisté, demandant à Israël et à l'Autorité palestinienne de reprendre le processus de paix établi en vertu de la Feuille de route et de respecter leurs obligations qui découlent de ce texte.

M. JOËL W. ADECHI (Bénin) s'est déclaré très préoccupé par la tournure que prennent les événements survenus en Palestine au cours des derniers jours dans le cadre de l'opération militaire de grande envergure lancée par la puissance occupante. L'exercice de la légitime défense ne peut justifier le massacre de civils innocents, a-t-il ajouté. M. Adechi a condamné fermement l'emploi disproportionné de la force dans les territoires occupés et demande la cessation immédiate de l'opération militaire en cours dans la bande de Gaza. Le Bénin, a poursuivi M. Adechi, appelle la puissance occupante à respecter ses obligations vis-à-vis des populations des territoires occupés et engage les deux parties à remplir leurs obligations en vertu de la Feuille de route et à dialoguer de bonne foi établir les conditions requises pour la création de l'État Palestinien, conformément à la vision de deux États souverains vivant côte à côte dans des frontières internationalement reconnues. Le Bénin, a-t-il conclu, soutient le projet de résolution proposé par la Ligue des États arabes.

M. JULIO HELDER DE MOURA LUCAS (Angola) s'est dit préoccupé par la situation actuelle dans le nord de la bande de Gaza. Il a donc demandé à Israël d'arrêter ses incursions militaires et à l'Autorité palestinienne de mettre fin à tous les actes terroristes perpétrés contre les civils israéliens. Rappelant à Israël ses obligations en vertu du droit international, il a condamné le recours excessif à la force et la destruction des infrastructures essentielles. Il a demandé Israël de permettre aux travailleurs humanitaires de reprendre leurs activités. Il a conclu en arguant que la situation actuelle n'est ni conforme à l'intention d'Israël de se retirer de Gaza, ni à celle des Palestiniens de collaborer à ce retrait, ni même à celle de la communauté internationale d'aider les deux parties. Il a rappelé à ces parties leurs obligations au titre de la Feuille de route en appuyant, en l'occurrence, le projet de résolution présenté par le représentant de l'Algérie.

M. MUNIR AKRAM (Pakistan) s'est déclaré convaincu que la fin de l'occupation israélienne pourrait faciliter la mise en œuvre de la Feuille de route. « Une fois de plus, Israël a décidé de lancer une attaque cruelle contre la population palestinienne dans le cadre de ce qu'elle appelle l'exercice de son droit à la légitime défense », a déclaré le représentant du Pakistan. Rappelant les obligations d'Israël en vertu des Conventions de Genève, le Pakistan a estimé que les violations du droit international, auxquelles se livre selon lui Israël, peuvent être qualifiées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. « La véritable cause de l'insécurité d'Israël est la longue occupation des territoires palestiniens à laquelle elle se livre », a-t-il ajouté. À ce titre, il est de l'obligation du Conseil de sécurité d'exiger d'Israël le retrait de ses forces de Gaza et la fin de sa politique de destruction de biens palestiniens, a estimé le représentant du Pakistan.

M. ZHANG YISHAN (Chine) a souligné que la paix dépendait des négociations et non de la violence et de la force. Il a prié les deux parties de rétablir les discussions aussi rapidement que possible. Le Conseil, a-t-il dit, ne peut rester les bras croisés. Il a donc appelé ses collègues à prendre les mesures qui s'imposent, en particulier celles visant à protéger les civils. Il a appuyé, à son tour, le projet de résolution présenté par l'Algérie.

M. JEAN-MARC DE LA SABLIERE (France) a noté que le bilan de l'opération d'envergure déclenchée le 28 septembre dans les secteurs de Jabaliya, Beit Hanoun et Beit Lahya, est lourd. Nous avons appris avec consternation qu'au moins un tiers des victimes avaient moins de 18 ans, a regretté le représentant de la France. Israël, en tant que puissance occupante, doit inscrire son action dans le cadre strict du droit international et respecter en particulier la quatrième Convention de Genève. Il doit s'assurer du libre accès permanent des organisations humanitaires, notamment de l'UNRWA, aux populations civiles touchées, a-t-il ajouté. Condamnant la poursuite des tirs de roquettes artisanales par les groupes armés palestiniens contre le territoire israélien, le représentant de la France a estimé que l'Autorité palestinienne doit les faire cesser et doit réaffirmer, avec force, que la violence est contre-productive et qu'aucune cause ne saurait justifier les attaques terroristes aveugles contre les civils. Cette violence qui se déchaîne depuis six jours met en danger l'espoir de paix que la perspective d'un retrait de Gaza avait fait naître, a-t-il poursuivi. Dans le prolongement de l'appel lancé par le Quatuor aux deux parties, le 22 septembre, la France a lancé un message à la raison. Seul un cessez-le-feu mutuel et une reprise sans délai des négociations permettront de briser le cycle stérile et tragique de la violence, a-t-il conclu.

M. JOHN DANFORTH (États-Unis) a estimé que le projet de résolution présenté par l'Algérie n'est pas une feuille menant à la paix mais bien « une route qui mène nulle part ». Nous sommes prisonniers dans un cycle sans fin qui voit une action susciter une réaction, qui elle-même enclenche une autre réaction. Au lieu de dire aux deux parties d'arrêter, le Conseil agit en tant qu'adversaire d'Israël et partisan des Palestiniens. Parlant des faits, le représentant a estimé que le problème des roquettes Qassam n'est pas nouveau. Cet été, a-t-il rappelé, de multiples tirs ont provoqué la mort de plusieurs civils qui a été saluée comme une victoire contre l'ennemi par le Hamas alors même qu'il s'agissait d'enfants. Après deux ans d'attaques et la mort d'enfants, il n'est pas déraisonnable, a jugé le représentant, qu'Israël ait ressenti le besoin de réagir. Aujourd'hui, a-t-il estimé, il faut dire aux deux parties que la Feuille de route est la seule solution. Le Conseil doit dire aux deux parties: arrêtez de tirer et revenez à la Feuille de route, a-t-il insisté.

M. EMYR JONES PARRY (Royaume-Uni) s'est également déclaré préoccupé par l'escalade de la violence au Moyen-Orient et a indiqué que le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Jack Straw, avait demandé aujourd'hui aux deux parties de mettre fin aux hostilités. Israël et l'Autorité palestinienne doivent également se préoccuper davantage de la protection des civils, a-t-il ajouté. La poursuite de la violence dans la bande de Gaza met en danger l'ensemble de la région, et risque de remettre en cause un retrait israélien viable de la bande de Gaza, a estimé le représentant du Royaume-Uni. Dans ce cadre, la Feuille de route reste la meilleure chance de progrès vers la paix. Le Royaume-Uni demande donc aux deux parties de s'acquitter de leurs obligations en vertu de ce plan de paix et de faire avancer les étapes du processus de la Feuille de route.

M. ALI HACHANI (Tunisie) a appelé la communauté internationale et les membres du Quatuor à pousser Israël à mettre un terme à l'opération actuelle qui menace la paix et la sécurité régionales, la violence appelant la violence. Il a demandé au Conseil d'adopter le projet de résolution présenté par l'Algérie, au nom du Groupe arabe. Les pertes énormes infligées à la population palestinienne, a-t-il estimé, exigent de la communauté internationale qu'elle adopte une position ferme et qu'elle aide cette population, conformément à la Convention de Genève et à d'autres normes du droit international. Cette situation s'inscrit dans le contexte de l'expansion des colonies de peuplement et de la construction du mur de séparation, a-t-il dit avant de rappeler l'avis de la Cour internationale de Justice et les récentes décisions de la Ligue des États arabes concernant la reprise des négociations entre les deux parties afin que la paix, la sécurité et la stabilité règnent enfin dans l'intérêt des peuples de la région.

Prince ZEID RA'AD ZEID AL-HUSSEIN (Jordanie) a estimé que le Gouvernement israélien doit mettre un terme aux actes de destruction auxquels il se livre à Gaza. Appelant Israël à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève, il a également demandé à la communauté internationale de prendre toutes les mesures pour empêcher Israël de poursuivre sa politique de destruction « en violation patente » du droit international. Le peuple palestinien a le droit à l'autodétermination, a rappelé le représentant de la Jordanie. Le retrait de Gaza doit se faire conformément aux dispositions de la Feuille de route, a-t-il insisté et la bande de Gaza ne doit pas être transformée en province assiégée. Le représentant de la Jordanie a réaffirmé que le problème israélo-palestinien devait être réglé sur la base de la concrétisation de deux États vivant côte à côte tel que préconisé par la Feuille de route.

M. DRIK JAN VAN DEN BERG (Pays-Bas) au nom de l'Union européenne, a condamné les tirs de roquettes et a rejeté toute forme de terrorisme, en demandant à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures fermes pour y mettre fin. Il a aussi déploré la nature disproportionnée des activités israéliennes dans le nord de la bande de Gaza. Israël, a-t-il dit à son tour, a le droit de protéger ses citoyens mais l'exercice de ce droit doit se faire dans le cadre du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève. Il a souligné que le seul moyen de réaliser une paix durable est de reprendre la coopération en matière de sécurité et des négociations directes comme le demande la Feuille de route. Il a rappelé à Israël l'obligation d'offrir un accès sûr et inconditionnel aux travailleurs humanitaires dont ceux de l'UNRWA.

M. JAVAD ZARIF (République islamique d'Iran) a déclaré que les récentes opérations militaires contre les civils dans la bande de Gaza et l'assassinat brutal d'enfants et de femmes palestiniens dans des camps de réfugiés étaient des actes qui constituaient des crimes de guerre commis par Israël au mépris des règles fondamentales du droit international. Il ne fait aucun doute, a-t-il poursuivi, que ces actes sont de nature à créer davantage d'instabilité, et à enflammer la tension. M. Zarif a affirmé que l'Iran était persuadé que l'unique solution à la longue crise palestinienne passait par la fin de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien, avec Al-Qods al-Sharif pour capitale, et par le retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur patrie. M. Zarif a affirmé par ailleurs qu'il était impératif que la communauté internationale pèse de tout son poids pour prévenir Israël d'accomplir ses desseins sinistres contre les populations palestiniennes. Le Conseil de sécurité, a poursuivi M. Zarif, devra agir afin de prévenir Israël de continuer de bafouer la volonté de la communauté internationale, conformément aux vœux exprimés dans de nombreuses résolutions des Nations Unies.

M. RASTAM MOHD ISA (Malaisie), souscrivant à la déclaration faite par la Tunisie au nom du Groupe des États arabes, a estimé que les actes de terrorisme visant des civils doivent être fermement condamnés. Cependant, a-t-il estimé, le Conseil de sécurité doit fermement condamner le recours excessif à la force par les forces israéliennes et mettre un terme à leurs exécutions et incursions. Exhortant les membres du Quatuor à jouer un rôle plus vigoureux, le représentant de la Malaisie a souhaité que les deux parties s'acquittent de leurs obligations en vertu de la Feuille de route. La Malaisie, en tant que Président du Mouvement des pays non alignés et de la dixième Conférence islamique continuera à jouer un rôle actif auprès du Quatuor, a affirmé son représentant. Le représentant s'est déclaré convaincu qu'un État souverain dont Jérusalem-Est serait la capitale constituerait le meilleur espoir de paix pour la région et l'existence de deux États vivant côte à côte au sein de frontières sûres et reconnues. Le représentant de la Malaisie a invité les membres du Conseil de sécurité d'envisager l'approbation du déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies afin de superviser la mise en œuvre de la Feuille de route dans les

territoires palestiniens occupés afin de permettre la création d'un environnement de confiance dans la mise en œuvre du plan de paix.

M. AMR ABOUL ATTA (Égypte) a jugé intolérable que des civils soient pris pour cibles. Cela, a-t-il prévenu, ne fait que parsemer d'embûches la route vers la paix. L'Égypte n'a jamais ménagé ses efforts pour jeter des ponts de confiance entre les deux parties, a rappelé le représentant en regrettant que les événements actuels anéantissent de tels efforts. Le représentant a exigé que les forces israéliennes se retirent de la partie nord de Gaza et respectent le droit international humanitaire. Combien de victimes doivent tomber avant que la communauté internationale ne fasse entendre sa voix et que le Conseil de sécurité n'assume ses responsabilités, a demandé le représentant. La dernière incursion avait pour nom de code « Jour de repentir ». Il faut espérer qu'un jour nous pourrions voir un « Jour d'espoir », a souhaité le représentant avant de demander à Israël de mettre un terme à son action contre Gaza et au Conseil de prendre une position unanime contre les actes d'Israël. Il a appelé à une pleine mise en œuvre de la Feuille de route.

M. KITAOKA (Japon) a déploré le nombre de victimes de part et d'autre et a instamment demandé aux deux parties de reprendre rapidement leurs efforts pour mettre en œuvre la Feuille de route.

M. DUMISANI S. KUMALO (Afrique du Sud) a rappelé que son pays a toujours fait partie des États qui condamnent des actes de violence, la terreur, le recours excessif et sans discrimination à la force et la destruction de biens matériels. Au cours des derniers jours, a-t-il poursuivi, la situation à Gaza s'est détériorée d'une façon imprévisible si bien que le Conseil de sécurité ne peut plus retarder des actions. Si le Conseil de sécurité se trouvait dans l'incapacité d'agir, a-t-il estimé, cela retarderait davantage la réalisation d'une solution pacifique au Moyen-Orient. Par conséquent, a-t-il affirmé, l'Afrique du Sud demande au Conseil d'appeler à la cessation immédiate de toutes les opérations militaires à Gaza et au retrait des forces d'occupation israéliennes de cette zone. M. Kumalo a affirmé que son pays exhorte le Conseil à engager Israël à assurer, entre autres, un accès sans entrave au personnel des Nations Unies et à garantir leur sécurité.

M. ORLANDO REQUEIJO GUAL (Cuba) a condamné énergiquement les attaques menées contre des civils palestiniens et les incursions militaires israéliennes. Le terrorisme d'État doit cesser, a-t-il insisté en estimant que ces dernières actions viennent s'ajouter à une liste toujours croissante de violations des droits de l'homme les plus fondamentaux et des dégâts physiques. Israël doit respecter le droit international humanitaire, a encore dit le représentant avant de rappeler le soutien inconditionnel de son pays à la cause palestinienne. Il a néanmoins manifesté sa condamnation de tous les attentats à la bombe contre les civils israéliens, qui ne sont que les « victimes innocentes de la spirale de la violence enclenchée par la politique de leur Gouvernement ». Devant une telle menace à la paix et la sécurité internationales, il a espéré que le Conseil agira en abandonnant sa politique des « deux poids, deux mesures » qui le caractérise si souvent. Il a donc lui aussi appuyé le projet de résolution présenté par le représentant de l'Algérie. Il a appelé les États-Unis à s'abstenir d'exercer leur veto « paralysant et complice » ainsi que son appui financier, à des fins belliqueuses, à Israël. Une paix juste et durable passe par la fin de l'occupation et par l'exercice par le peuple palestinien de son droit à un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, a conclu le représentant.

M. YAHYA MAHMASSANI, en sa qualité d'Observateur de la Ligue des États arabes, a affirmé que la situation actuelle dans la bande de Gaza est la conséquence d'une incursion israélienne et de la politique de destruction d'habitations menée par Israël. Une politique uniquement militaire, prenant pour cible des civils palestiniens n'offrira pas de garanties de réussite, a estimé M. Mahmassani, ajoutant que des violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève et du droit international sont commises chaque jour dans les territoires occupés. Cette situation ne semble cependant inquiéter personne, a-t-il poursuivi, tout comme la poursuite de la construction du mur malgré l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice de La Haye.

L'Observateur de la Ligue des États arabes a donc appelé les membres du Conseil de sécurité ainsi que le Quatuor à ne pas garder le silence face aux crimes commis à l'encontre de la population

palestinienne dans la bande de Gaza. Seule la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité permettra de garantir la sécurité des États de la région, a-t-il réaffirmé. La politique menée par les autorités israéliennes n'a fait qu'aggraver la situation dans la région, causant de nombreuses pertes en vies humaines. Il semble qu'Israël a préféré la logique des armes à celle du dialogue, a déclaré M. Mahmassani, invitant le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour peser de tout son poids sur Israël pour qu'il mette fin à sa politique d'exclusion, de destruction et d'exécution.

M. FEYSSAL MEKDAL (République arabe syrienne) a estimé que le moment était venu pour le Conseil d'adopter enfin les mesures susceptibles de mettre un terme aux crimes perpétrés par l'État israélien dans le Territoire palestinien occupé. À ce jour, a rappelé le représentant, ce sont plus de 40 résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qu'Israël continue de fouler du pied. Ce pays, a ajouté le représentant, n'hésite plus à utiliser les armes les plus sophistiquées, y compris des armes interdites, contre une population civile. Ces attaques sont aujourd'hui monnaie courante et Israël continue de se livrer à cette politique de destruction dont sont victimes de plus en plus de Palestiniens, a insisté le représentant. La machine militaire israélienne continue de semer terreur et destruction, a-t-il dit, avant d'estimer que ces actes doivent être condamnés par la communauté internationale. Combien de temps, s'est demandé le représentant, le Conseil restera-t-il les bras croisés? Combien de temps, se complaira-t-il dans une politique de deux poids deux mesures? Jusqu'à quand Israël pourra-t-il se maintenir au-dessus de la loi? Il n'y aura pas de paix, a-t-il dit, à moins que l'on ne force Israël à honorer ses obligations aux termes des résolutions 242 et 338 du Conseil, du principe de la paix contre la terre, du plan de Madrid et de la solution proposée par la Ligue arabe.

M. RAVAN FARHADI, Vice-Président le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a tenu à rappeler que plus de 70 palestiniens ont été tués au cours des opérations militaires israéliennes qui ont commencé le 28 septembre dernier et que depuis le début de l'Intifada, plus de 3 700 autres ont trouvé la mort auxquels s'ajoutent quelque 35 600 blessés. Il a affirmé que le Comité est très alarmé par le recours disproportionné à la force par Israël dans la bande de Gaza, dans des zones qui sont les plus surpeuplées du monde. Par conséquent, a-t-il déclaré, le Comité demande au Gouvernement israélien d'honorer les obligations qui lui incombent en tant que puissance occupante, et de cesser immédiatement ses attaques militaires de la bande de Gaza et du reste du Territoire palestinien occupé. Le Comité, a poursuivi M. Farhâdi, demande instamment au Conseil de sécurité d'envoyer un message clair à la puissance occupante pour qu'elle cesse de dévaster la bande de Gaza et de détruire la vie de milliers de Palestiniens. Il a également précisé que le Comité demande à l'Autorité palestinienne de ne ménager aucun effort afin d'empêcher les militants palestiniens de tirer des roquettes sur des cibles israéliennes. Le Comité est d'accord avec la direction palestinienne que ces actions ne servent pas la cause palestinienne et ne font que prolonger un conflit meurtrier, a-t-il conclu

M. ALTAY CENGIZER (Turquie), s'associant à la déclaration faite par les Pays-Bas au nom de l'Union européenne, a déclaré que l'escalade de la violence dans la bande de Gaza, qui a coûté la vie à de nombreux civils innocents, démontre à quel point la situation est devenue grave. La Turquie reconnaît le droit d'Israël de se défendre, mais émet toutefois certaines critiques quant à sa politique de démolition et son recours excessif à la force qui ne renforcent pas la sécurité qu'elle cherche à obtenir, a déclaré son représentant. Par ailleurs, son pays estime que l'Autorité palestinienne devrait être déterminée à combattre le terrorisme. Il ne faut pas permettre que des éléments radicaux mettent en péril l'avenir du peuple palestinien, et c'est la raison pour laquelle l'Autorité palestinienne a besoin de notre soutien. Le représentant de la Turquie a donc appelé les deux parties à faire preuve de modération et à éviter toute escalade qui pourrait déstabiliser l'ensemble de la région. Il les a invitées à suivre la voie de la réconciliation par des négociations directes. Son pays, a-t-il assuré, est prêt à favoriser tous les efforts visant cet objectif.

* * * * *